FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

JAPON/ELLE CACHE LE CA-DAVRE DE SA MÈRE DEPUIS DIX ANS

LA police a indiqué que Yumi Yoshino, une Japonaise de 48 ans, était détenue, car soupçonnée d'avoir " caché le corps d'une femme " retrouvé mercredi dernier dans un congélateur d'un appartement à Tokyo. L'accusée a dit avoir caché le corps, il y a dix ans car elle " ne voulait pas déménager " de l'appartement qu'elle partageait avec sa mère. Yumi Yoshino a été obligée de quitter les lieux à la mi-janvier pour des retards de loyer et c'est une personne venue le nettoyer qui a fait la macabre découverte.

FRANE-NANCY/DEUX LETTRES D'ADIEU RETROU-VÉES AU DOMICILE DU SUSPECT

DEUX lettres d'adieu ont été découvertes à l'occasion de perquisitions au domicile nancéien de Gabriel Fortin, meurtrier présumé d'une DRH et d'une employée de Pôle Emploi dans la Drôme et l'Ardèche (France), a-t-on appris, dimanche de source policière. Confirmant ainsi une information du Journal du Dimanche. Gabriel Fortin, ingénieur sans emploi de 45 ans, jusqu'alors inconnu des services judiciaires, a été mis en examen samedi pour assassinats et placé en détention provisoire.

...30 ANS DE RÉCLUSION POUR L'ASSASSIN, 12 ANS POUR SA COMPLICE

LA cour d'assises de l'Hérault (France) a condamné, le 29 janvier, Rémi Chesne, coiffeur de son état, à trente ans de réclusion criminelle pour la séquestration et l'assassinat en 2014, dans une grotte de Sète, de Patrick Isoird, un agent hospitalier qui avait été l'amant de sa femme. Sur le banc des accusés figurait également Audrey Louvet, condamnée à douze ans de réclusion pour séquestration dans cette affaire dite de " la grotte sanglante ".

Faits d'ailleurs Un véhicule tue un éléphant près du village Doubou

Félicien NDONGO Mouila/Gabon

'N véhicule de marque Toyota Land Cruiser mono cabine, immatriculé BQ 719 AA, appartenant à un élu national, a violemment percuté un troupeau d'éléphants, dans la nuit du 27 au 28 janvier dernier. Bilan: un éléphant de l'espèce "Assala" tué et d'importants dégâts matériels sur le véhicule impliqué dans cette collision.

Les faits ont lieu près du regroupement de villages Doubou. À 25 km de Mouila, sur la route de Fougamou, dans la province de la Ngounié. Selon une source proche du dossier, la voiture du député du 2e siège de Mbigou conduite par F. M. I. avec à son bord une dame identifiée comme V.K. roule à destination de Mbigou. Il était presque 1 heure de la nuit. Parvenu à la hauteur du village Doubou, le chauffeur qui roulait à vive allure se retrouve nez à nez avec un troupeau d'éléphants qui traversait la route. Surpris, et dans l'incapacité de freiner, il percute de plein fouet trois éléphants. Touché gravement aux côtes et à la patte droite, l'un des pachydermes identifié comme le subadulte, décède des suites de ses blessures. Comme animé par l'instinct de survie face à la menace, le reste du troupeau se déchaîne subitement contre l'automobiliste et sa passagère. Ces derniers prennent leurs jambes à leur cou et se réfugient au village, où l'auxiliaire de commandement est alerté. Les Eaux et Forêts et autres services compétents aussitôt informés se rendent sur les lieux de l'accident en début de matinée pour le constat d'usage. Les ivoires sont immédiatement prélevés, et le reste de l'animal abandonné aux habitants du hameau.

Devant les dégâts subis par le véhicule, le propriétaire réclame aux Eaux et Forêts un nouvel engin. " Mon véhicule a été endommagé par les éléphants. Que l'administration qui assure les droits de ces animaux intégralement protégés fasse pour une

fois preuve de bonne volonté. J'attends donc une compensation ", a argué le député.

" Ce dernier accident sur le même tronçon vient remettre au goût du jour la problématique du conflit homme-faune. Heureux que ces accidents n'aient pas encore fait des morts chez les humains ", a confié un habitant de Doubou. Lequel stigmatise l'incurie de l'administration face à un phénomène qui porte préjudice surtout aux villageois.



Le jeune Assala percuté par le Land Cruiser.



Communiqué de presse

Cité Magnolia: Un premier lot de 35 villas livré en mars 2021

Dans le cadre du projet de construction du Lotissement dénommé MAGNOLIA, Avorbam Investissements (AI), filiale immobilière de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), informe l'ensemble des réservataires que les procédures entamées au Tribunal du Commerce de Libreville en Juillet 2020 connaissent enfin leur épilogue. Al a le plaisir d'annoncer que les experts mandatés en août 2020 par le Tribunal du Commerce de Libreville, à la demande des Gérants des sociétés Nebulia Group et la Compagnie de Construction de l'Ogoqué (CCO), ont terminé et rendu leurs travaux auprès de cette juridiction. Seule la levée de l'interdiction du Tribunal est attendue par Al pour la reprise des travaux des 138 villas et 18 appartements non achevés du projet MAGNOLIA.

En rappel, Avorbam Investissements avait résilié au mois de juin 2020, l'ensemble des contrats des entreprises adjudicataires des marchés de construction sur le projet MAGNOLIA. A la suite de cette notification, les sociétés Nebulia Group et CCO avaient engagé des actions auprès du Tribunal de Commerce contre Avorbam Investissements, non pas pour contester les résiliations qu'elles ont finalement jugées parfaitement justifiées, mais pour faire constater le niveau d'avancement des travaux, ainsi que leur conformité aux règles de l'art en matière de BTP

Les délais d'expertise étaient respectivement de deux mois pour l'expert désigné pour le lot Nebulia Group et quatre mois pour celui de la CCO. Ces délais non respectés ont eu pour effet de reporter la reprise des travaux des lots précédemment à la charge de ces deux entreprises.

Par ailleurs, Avorbam Investissements assure que pour les lots qui ne sont pas concernés par la décision du Tribunal, notamment les villas de 03 chambres, numérotées de 01 à 33 et deux de 02 chambres (numéros 172 et 173), la réception débutera en mars 2021. L'immeuble de neuf appartements concernant ce même lot sera livré fin avril 2021.

Nous confirmons à tous les réservataires désireux d'avoir de plus amples informations sur leurs villas, y compris une copie de l'avis délivré par les experts, de se rapprocher de Monsieur Edgard MOUKOUMBI, Directeur du développement durable et des territoires et de Monsieur Jean Blaise IPEDISSY, Secrétaire Général, en se rendant à la direction générale de Avorbam Investissements, sise au 2ime étage Immeuble Orchidia, Rue Jean Baptiste Ndendé (face ITA).

M. Edgar MOUKOUMBI – emoukoumbi@cdc-gabon.ga M. Jean Blaise IPEDISSY - jipedissy@cdc-gabon.ga